[Prénom NOM]
[Adresse]
[Téléphone – courriel]

[Société promotrice – forme sociale]
[Adresse du siège social]

Lettre recommandée avec avis de réception
À [ville], le [date]

Objet : Mise en demeure – retard de livraison – programme [nom], lot n° [], bâtiment []
Références : acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement reçu le [date] par Maître [nom], notaire à [ville]

Madame, Monsieur,

Par acte authentique du [date], j'ai acquis auprès de votre société le lot n° [] du programme [nom], situé [adresse], au prix de [montant] € TTC. L'acte fixe la livraison au [date ou fin de période contractuelle].

À ce jour, le logement ne m'a pas été livré. Le retard s'élève à [nombre] jours au [date].

En application de la clause [numéro ou intitulé] de l'acte et de l'article 1231-5 du Code civil, je vous mets en demeure :

1. de procéder à la livraison du logement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente ;
2. de me régler les pénalités de retard prévues à l'acte, soit [taux ou montant] par jour, arrêtées à [montant] € au [date] et courant jusqu'à la livraison effective ;
3. de me communiquer, si vous entendez opposer une cause légitime de suspension du délai, pour chaque période invoquée : l'attestation du maître d'œuvre ou de l'architecte, les relevés de la station météorologique de référence, et pour toute défaillance d'entreprise, la mise en demeure adressée à l'entreprise, la résiliation de son marché ou le décompte général définitif.

Je me réserve le droit de réclamer la réparation de l'ensemble de mes autres préjudices (double loyer, frais de garde-meuble, intérêts intercalaires, assurance emprunteur, perte de loyers, préjudice moral), dans la mesure permise par l'acte et par l'article 1231-1 du Code civil.

À défaut de réponse satisfaisante dans le délai indiqué, je saisirai le médiateur de la consommation que vous avez désigné, puis le tribunal judiciaire compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

Pièces jointes : copie des pages de l'acte relatives au délai de livraison et aux pénalités ; [justificatifs de préjudice].

Conservez l'avis de réception. Cette lettre ne suspend ni n'interrompt le délai de prescription de cinq ans.